

CANADA

Date des élections: 25 juin 1968.

Caractéristiques du Parlement:

Le Parlement fédéral canadien se compose de deux Chambres:

— le Sénat dont les 102 membres sont nommés à vie par le Gouverneur général;

— la Chambre des communes comprenant désormais 264 membres élus au suffrage universel.

Le 25 juin, les citoyens canadiens étaient appelés à désigner leurs représentants à la Chambre basse, la XXVII^e législature, élue le 8 novembre 1965, ayant été dissoute le 23 avril 1968.

Aux termes des Actes de l'Amérique du nord britannique, la durée de chaque législature ne peut dépasser cinq ans. Mais, dans la pratique, si aucune raison ne conduit le Gouvernement général à prononcer prématurément sa dissolution, la Chambre des communes est généralement renouvelée après quatre ans, période considérée comme un mandat normal.

Système électoral:

Les membres de la Chambre des communes sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Par suite d'un remaniement de la carte électorale, effectué en 1966 sur la base du recensement décennal de 1961, le nombre des circonscriptions est passé de 265 à 264. Le nombre des sièges à la Chambre des communes a donc aussi été réduit d'une unité.

Il convient de signaler en outre que seuls figurent sur les bulletins de vote le nom et la profession des candidats, les partis politiques auxquels ils appartiennent n'étant pas mentionnés.

Tous les citoyens canadiens, ainsi que les sujets britanniques résidant au Canada depuis 12 mois, de sexe masculin ou féminin, âgés de 21 ans révolus, ont le droit de voter dans leur circonscription de résidence. Les listes électorales sont revisées à cette fin dans les semaines qui précèdent la consultation.

Il en est de même pour les militaires ou anciens militaires, hommes ou femmes, qui n'ont pas atteint l'âge de 21 ans le jour du scrutin. En revanche, les aliénés mentaux, les citoyens qui ne jouissent pas de leurs droits civils et politiques, les juges nommés par le Gouverneur général, le Directeur général des élections, son adjoint ainsi que l'Officier rapporteur de chaque circonscription électorale ne peuvent pas participer au scrutin. Toutefois, en cas de nécessité, l'Officier rapporteur doit voter pour départager les suffrages.

Enfin, tout citoyen canadien ou autre sujet britannique, habilité à voter et âgé de 21 ans révolus, est éligible à la Chambre des communes sous réserve de quelques exceptions prévues par la loi. En effet, celle-ci prévoit, entre autres, que les membres de la législature d'une province, les entrepreneurs de l'Etat et les personnes employées par l'Etat et nommées par la Couronne ou par le Gouvernement, ne peuvent pas se porter candidat.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation :

Trois jours seulement après avoir pris officiellement les fonctions de Premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau pria le Gouverneur général du Canada de dissoudre la Chambre des Communes élue le 8 novembre 1965. M. Roland Michener prononça, le 23 avril 1968, la dissolution demandée et la date des élections législatives fut fixée au 25 juin. Celles-ci devaient, comme les lecteurs pourront le constater, couronner de succès l'audacieuse initiative de M. Trudeau qui venait de prendre la direction du Parti libéral à la suite de la démission de M. Lester Pearson.

L'autre grande formation du Canada avait aussi changé de chef récemment, M. Robert L. Stanfield ayant, le 9 septembre 1967, remplacé M. J. G. Diefenbaker à la tête du Parti conservateur-

progressiste. Sous la conduite de leurs nouveaux dirigeants, les deux partis engagèrent donc une joute dont l'issue devait constituer le test de leur puissance respective.

D'autres groupements politiques étaient également en lice, à savoir le Nouveau Parti démocratique — qui présentait, comme chacune des deux précédentes formations, 263 candidats pour les 264 sièges à pourvoir —, le Ralliement des Créditistes, représenté par 71 candidats dont 70 au Québec, le Parti du Crédit social qui proposait 31 candidats et enfin le Parti communiste qui en soumettait 14 aux suffrages des électeurs.

Fait notoire, le Speaker de la précédente Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux, se présentait sans étiquette avec l'appui de tous les partis nationaux. On trouvera de plus amples détails sur cette intéressante tentative en vue d'établir, au Canada, un Speaker permanent, dans la 1^{re} partie de la présente brochure.

La campagne électorale fut centrée sur le problème de l'unité nationale. Le Chef du Parti libéral, québécois d'origine, se prononça en faveur d'un Canada uni, doté d'un gouvernement fédéral capable de promouvoir une politique valable pour la nation tout entière et de réaliser l'intégration économique et sociale des Canadiens français. A l'opposé, M. Stanfield et son lieutenant québécois, M. Faribault, défendirent le principe d'une certaine autonomie du Québec notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé; ils estimaient, en particulier, qu'une plus grande indépendance devait être accordée à cette province pour faire entendre sa voix au sein d'organisations internationales, telle l'Unesco.

Sur cette question, le Nouveau Parti démocratique soutenait des thèses proches de celles de M. Stanfield. En revanche, il partageait le point de vue libéral dans la controverse qui opposait ce dernier aux conservateurs au sujet du programme d'assistance médicale généralisée. Arguant de ce qu'il s'agissait là d'une question relevant de la compétence des provinces, les dirigeants du Parti conservateur-progressiste demandaient en effet que soit reconsidérée la décision de mettre en œuvre ce programme à l'échelle nationale dès le 1^{er} juin 1968.

Divers autres problèmes économiques firent également l'objet de prises de position divergentes mais ils furent en majeure partie éclipsés par la polémique relative aux structures de l'Etat.

Le scrutin du 25 juin confirma les espoirs de M. Trudeau dont le Parti, comme le montrent les chiffres ci-dessous, gagna 23 sièges, s'assurant ainsi la majorité à la Chambre des communes après de longues années de gouvernement minoritaire.

Données statistiques:

Nombres d'électeurs inscrits . . .	10 943 463
Suffrages valablement exprimés	7 966 876 *

Formation politique	Suffrages obtenus	0/ 100	Nombre de sièges à la Chambre des communes	Nombre de sièges dans la précédente législature
Parti libéral	3 620 768	45,5	154	131
Parti conservateur-pro- gressiste	2 502 974	31,4	72	07
Nouveau Parti démocra- tique	1 362 370	17,1	28	21
Ralliement des Créditistes	348 229	4,4	14	11
Parti du Crédit social . .	60 543	0,8	0	5
Divers **	71 992	0,9	1	2
			264**	265

* Résultats provisoires dans l'attente de la publication, le 25 juillet, du Rapport du Directeur général des élections.

** Y compris le Speaker.

*** Nouveau nombre de sièges à la suite du remaniement de la carte électorale.